



EUROPEAN COURT OF HUMAN RIGHTS
COUR EUROPÉENNE DES DROITS DE L'HOMME

Press Unit
Unité de la Presse

Press country profile Fiche pays pour la presse

Dernière mise à jour : juillet 2026

Espagne

Ratification de la Convention européenne des droits de l'homme en 1979

Juge national : María Elósegui (15 mars 2018 -)

[Les CV des juges](#) sont disponibles sur le site internet de la CEDH

Juges précédents : Eduardo García De Enterría (1978-1986), Juan Antonio Carrillo Salcedo (1986-1989), José María Morenilla (1990-1998), Antonio Pastor Ridruejo (1998-2003), Javier Borrego Borrego (2003-2008), Luis López Guerra (2008-2018)

[Liste des juges à la Cour depuis 1959](#)

La Cour a traité 851 requêtes concernant l'Espagne en 2025, dont 837 qu'elle a déclarées irrecevables ou dont elle n'a pas poursuivi l'examen (requêtes rayées du rôle). Elle a prononcé 11 arrêts (portant sur 14 requêtes), dont 7 ont conclu à au moins une violation de la Convention européenne des droits de l'homme.

Requêtes traitées en	2024	2025	2026*
Requêtes attribuées à une formation judiciaire	635	753	349
Requêtes communiquées au Gouvernement	12	11	11
Requêtes tranchées :	505	851	365
- déclarées irrecevables ou rayées du rôle (juge unique)	479	779	353
- déclarées irrecevables ou rayées du rôle (comité)	18	54	9
- déclarées irrecevables ou rayées du rôle (chambre)	2	4	0
- tranchées par un arrêt	6	14	3

* janvier à juillet 2026

En ce qui concerne les formations judiciaires de la Cour et la procédure devant elles, voir le [site internet de la Cour](#).

Les statistiques concernant les mesures provisoires sont disponibles [ici](#).

Requêtes pendantes devant la Cour au 01/07/2026

Requêtes pendantes devant une formation judiciaire :	161
Juge unique	106
Comité (3 Juges)	20
Chambre (7 Juges)	34
Grande Chambre (17 Juges)	1

L'Espagne et ...

le greffe

Le greffe a pour rôle de fournir à la Cour un soutien juridique et administratif dans l'exercice de ses fonctions judiciaires. Il se compose de juristes, de personnel administratif et technique et de traducteurs. Il compte actuellement **673** agents.

Affaires marquantes - arrêts rendus

Grande Chambre

Affaire portant sur l'article 5 (droit à la liberté et à la sûreté)

Mangouras c. Espagne

(n° 12050/04)

28.09.2010

Placement en détention provisoire – avec possible libération sous caution de trois millions d'euros – du capitaine du navire Prestige pour délit contre les ressources naturelles et l'environnement (déversement dans l'Océan Atlantique de 70 000 tonnes de fuel).

[Non-violation de l'article 5 § 3](#)

Affaires portant sur l'article 7 (pas de peine sans loi)

Del Rio Prada c. Espagne

(n° 42750/09)

21.10.2013

L'affaire concernait le report de la date de remise en liberté définitive d'une personne condamnée pour terrorisme en application d'une nouvelle jurisprudence du Tribunal suprême - dite « doctrine Parot » - intervenue après sa condamnation.

[Violation de l'article 7](#)

[Violation de l'article 5 § 1 \(droit à la liberté et à la sûreté\)](#)

De même, la Cour a décidé qu'il incombait à l'État défendeur d'assurer la remise en liberté de la requérante dans les plus brefs délais.

[Lien vers le communiqué de presse en espagnol.](#)

Affaires portant sur le droit au respect de la vie privée et familiale (article 8)

Pindo Mulla c. Espagne

(n° 15541/20)

17.09.2024

L'affaire concernait des transfusions sanguines qui ont été administrées à la requérante, témoin de Jéhovah, au cours

d'une intervention chirurgicale d'urgence, alors que l'intéressée refusait tout type de transfusion sanguine.

[Violation de l'article 8 lu à la lumière de l'article 9 \(liberté de pensée, de conscience et de religion\)](#)

López Ribalda et autres c. Espagne

(n°s 1874/13 et 8567/13)

17.10.2019

L'affaire concernait la mise sous vidéosurveillance secrète d'employées, à l'origine de leur licenciement.

[Non-violation de l'article 8](#)

[Non-violation de l'article 6 § 1 \(droit à un procès équitable\)](#)

Fernández Martínez c. Espagne

(n° 56030/07)

12.06.2014

L'affaire concernait le non-renouvellement du contrat de travail d'un professeur de religion et de morale catholiques, prêtre marié et père de famille, à l'issue de l'obtention de sa dispense de célibat et après avoir manifesté publiquement son engagement militant auprès d'un mouvement opposé à la doctrine de l'Église.

[Non-violation de l'article 8](#)

Affaires portant sur la liberté d'expression et la liberté de réunion (articles 10 et 11)

Palomo Sánchez et autres c. Espagne

(n°s 28955/06, 28957/06, 28959/06 et 28964/06)

12.09.2011

Licenciement d'un groupe de syndicalistes à la suite de la publication d'un dessin et d'articles jugés insultants pour deux autres employés et un cadre de leur société.

[Non-violation de l'article 10, lu à la lumière de l'article 11](#)

Affaires portant sur les expulsions collectives (article 4 du Protocole n° 4)

N.D. et N.T. c. Espagne

(n°s 8675/15 et 8697/15)

13.02.2020

L'affaire concernait le renvoi immédiat au Maroc de deux ressortissants malien et

ivoirien qui avaient tenté, le 13 août 2014, de pénétrer sur le territoire espagnol de manière irrégulière en escaladant les clôtures qui entourent l'enclave espagnole de Melilla, sur la côte nord-africaine.

Non-violation de l'article 4 du Protocole n° 4

Non-violation de l'article 13 (droit à un recours effectif) combine avec l'article 4 du Protocole n° 4

Affaires marquantes - arrêts rendus

Chambre

Affaires concernant les traitements inhumains ou dégradants (article 3)

A.J. et L.E. c. Espagne (n°s 40312/23 et 40388/23)

23.10.2025

L'affaire concernait l'enquête menée sur des plaintes des requérantes qui soutenaient avoir été droguées et agressées sexuellement (par soumission chimique) en décembre 2016, ainsi que la perte et l'altération d'éléments de preuve cruciaux qui se trouvaient sous la garde de la police.

Violation de l'article 3

Violation de l'article 8 (droit au respect de la vie privée et familiale)

Portu Juanenea et Sarasola Yarzabal c. Espagne

(n° 1653/13)

13.02.2018

L'affaire concernait des allégations de mauvais traitements subis par MM. Portu Juanenea et Sarasola Yarzabal lors de leur arrestation en janvier 2008 par des membres de la garde civile ainsi que pendant les premiers moments de leur garde à vue au secret.

Violation de l'article 3 sous ses volets matériel et procédural

Beortegui Martinez c. Espagne

(n° 36286/14)

31.05.2016

L'affaire portait sur un prétendu défaut d'enquête à propos d'allégation de mauvais traitements que M. Beortegui Martinez, détenu pour appartenance présumée à une organisation terroriste, aurait subis de la

part de quatre agents de la garde civile au cours de sa garde à vue au secret.

Violation de l'article 3 concernant l'enquête conduite par les autorités nationales

Non-violation de l'article 3 concernant l'allégation par le requérants de mauvais traitements subis lors de son arrestation et durant sa garde à vue

Etxebarria Caballero c. Espagne et Ataun Rojo c. Espagne

(n°s 74016/12 et 3344/13)

07.10.2014

Ces affaires concernaient l'enquête des autorités espagnoles au sujet des mauvais traitements prétendument subis pendant leur détention au secret par les requérants. Ils furent arrêtés par les forces de l'ordre et placés en garde à vue au secret dans le cadre d'enquêtes judiciaires portant notamment sur des délits présumés d'appartenance à l'organisation terroriste ETA.

Dans les deux affaires :

violation de l'article 3 en raison du défaut d'enquête effective sur les allégations de mauvais traitements des requérants

non-violation de l'article 3 concernant les mauvais traitements allégués par la requérante Etxebarria Caballero

Otamendi Egiguren c. Espagne

(n° 47303/08)

16.10.2012

L'affaire concernait l'enquête sur des allégations de mauvais traitement pendant la garde à vue au secret d'un homme soupçonné de liens avec l'ETA.

Violation de l'article 3 (enquête)

B. S. c. Espagne

(n° 47159/08)

24.07.2012

L'affaire concernait l'interpellation par la police d'une femme d'origine nigériane exerçant la prostitution dans un quartier à proximité de Palma de Majorque.

Violation de l'article 3 quant à l'enquête (défaut d'enquête effective)

Non-violation de l'article 3

Violation de l'article 14 (interdiction de la discrimination) combiné avec l'article 3

Olaechea Cahuas c. Espagne

(n° 24668/03)

10.08.2006

L'affaire concernait l'extradition vers le Pérou en 2003 d'Adolfo Hector Olaechea

Cahuas, (faisant l'objet d'un mandat d'arrêt international pour appartenance présumée au « Sentier lumineux »).

[Violation de l'article 34 \(droit de recours individuel\)](#)

[Non-violation des articles 3, 5 \(droit à la liberté et à la sûreté\) et 6 \(droit à un procès équitable\)](#)

Décision d'irrecevabilité

[Carvajal Barrios c. Espagne](#)

(n° 13869/22)

13.07.2023

L'affaire concernait l'extradition de M. Carvajal Barrios vers les États-Unis, où il est recherché pour des infractions liées au trafic de stupéfiants.

[Requête déclarée irrecevable](#) car [manifestement mal fondée](#)

Affaires relatives à l'interdiction de l'esclavage et du travail forcé (article 4)

[T.V. c. Espagne](#)

(n° 22512/21)

10.10.2024

L'affaire concernait une victime de traite d'êtres humains entre le Nigeria et l'Espagne, qui alléguait que l'enquête menée par les autorités espagnoles sur sa plainte pour traite d'êtres humains et exploitation sexuelle entre 2003 et 2007 avait été inadéquate. L'intéressée avait réussi à échapper à ses trafiquants présumés et avait porté plainte en 2011.

[Violation de l'article 4](#)

Affaires concernant l'article 5 (droit à la liberté et à la sûreté)

[Sanchez i Picanyol et autres c. Espagne](#) (n°s 25608/20, 27250/20 et 46481/20)

06.11.2025

L'affaire concernait le placement en détention provisoire des requérants et les limitations alléguées à l'exercice de leurs droits politiques garantis par la Convention. Les détentions provisoires des intéressés avaient été ordonnées par les juridictions espagnoles à la suite des manifestations organisées à Barcelone les 20 et 21 septembre 2017 et du référendum inconstitutionnel du 1^{er} octobre 2017.

[Non-violation de l'article 3 du Protocole n° 1 en ce qui concernait tous les requérants.](#)

[Non-violation de l'article 18 \(limitation de l'usage des restrictions aux droits\), combiné avec les articles 5 et/ou 3 du Protocole n° 1 en ce qui concernait tous les requérants.](#)

[Non-violation de l'article 5 §§ 1 et 4 \(droit à la liberté et à la sûreté\) en ce qui concernait le deuxième requérant.](#)

[B.M. c. Espagne](#) (n° 25893/23)

06.11.2025

En mai 2021, le requérant fut interné dans un hôpital psychiatrique en vertu de la loi sur la procédure civile. Le tribunal de première instance no 30 de Madrid approuva cette mesure. Le requérant participa depuis l'hôpital à l'audience tenue par visioconférence, sans être assisté par un avocat.

[Violation de l'article 5 § 1 e\) \(détention régulière d'une personne aliénée\)](#)

[M.B. c. Espagne](#)

(n° 38239/22)

06.02.2025

L'affaire concernait la détention provisoire de M^{me} M.B. après qu'elle eut incendié l'appartement dans lequel elle résidait, et l'internement subséquent de l'intéressée dans un hôpital psychiatrique pénitentiaire, qui fut ordonné en février 2020.

[Violation de l'article 5 § 1](#)

Affaires concernant l'article 6

[Droit à un procès équitable](#)

[Otegi Mondragón et autres c. Espagne](#) (n° 14186/24)

23.10.2025 (decision sur la recevabilité)

L'affaire concernait la procédure de révision consécutive à l'arrêt rendu par la Cour européenne en 2018 dans l'affaire [Otegi Mondragón et autres c. Espagne](#), dans lequel elle avait constaté une violation de l'article 6 § 1 de la Convention au motif que les requérants, cinq ressortissants espagnols, n'avaient pas été jugés par un tribunal impartial lorsqu'ils avaient été déclarés coupables d'appartenance à l'organisation terroriste ETA par l'Audiencia Nacional en 2011.

[Requête déclarée irrecevable](#)

Lorenzo Bragado et autres c. Espagne

(n^{os} 53193/21, 53707/21, 53848/21, 54582/21, 54703/21 et 54731/21)

22.06.2023

L'affaire concernait la procédure de nomination des membres du Conseil général du pouvoir judiciaire (« le CGPJ »), qui est l'organe de gouvernance de la magistrature en Espagne.

[Violation de l'article 6 § 1 \(droit à un procès équitable/accès à un tribunal\)](#)

Atristain Gorosabel c. Espagne

(n^o 15508/15)

18.01.2022

L'affaire concernait la détention provisoire au secret du requérant et les interrogatoires de police subis par l'intéressé hors la présence d'un avocat, au cours desquels il avait fait des déclarations qui l'incriminaient lui-même. Ces déclarations figuraient parmi les motifs pour lesquels le requérant avait été reconnu coupable de crimes terroristes.

[Violation de l'article 6 §§ 1 et 3 c\) \(droit à l'assistance d'un défenseur de son choix\)](#)

Camacho Camacho c. Espagne

(n^o 32914/16)

24.09.2019

L'affaire concernait la condamnation de M. Camacho Camacho, en appel et alors qu'il avait été acquitté en première instance, à des peines d'emprisonnement ainsi qu'à des amendes sans qu'il n'y ait eu audition de ce dernier et des témoins, et alors que la juridiction d'appel avait procédé à une nouvelle appréciation des éléments subjectifs de la cause.

[Violation de l'article 6 § 1](#)

Otegi Mondragon et autres c. Espagne

(n^{os} 4184/15 4317/15 4323/15 5028/15 et 5053/15)

06.11.2018

Les requérants alléguaient que les juges qui les avaient condamnés pour appartenance à l'organisation ETA étaient partiaux.

[Violation de l'article 6 § 1](#)

Vilches Coronado et autres c. Espagne

(n^o 55517/14)

13.03.2018

Condamnation des requérants pour délit à l'encontre du Trésor public après la tenue d'une audience en appel, suite à leur acquittement en première instance.

[Non-violation de l'article 6 § 1](#)

Hernandez Royo c. Espagne

(n^o 16033/12)

20.09.2016

Condamnation des requérants au stade de l'appel, sans avoir été entendus personnellement, alors qu'ils avaient été préalablement acquittés en première instance.

[Non-violation de l'article 6 § 1](#)

Gómez Olmeda c. Espagne

(n^o 61112/12)

29.03.2016

L'affaire concernait le grief d'une personne condamnée au pénal selon lequel elle n'avait pas eu la possibilité de se défendre dans le cadre d'une audience publique lors de l'examen de sa cause en appel.

[Violation de l'article 6 § 1](#)

Sociedad Anónima del Ucieza c. Espagne

(n^o 38963/08)

04.11.2014

L'affaire concernait un conflit sur la propriété d'une église médiévale opposant la société requérante, qui avait acquis et fait inscrire au livre foncier un terrain où ladite église avait été enclavée, et l'évêché de Palencia qui avait inscrit la même église à son nom au livre foncier seize ans plus tard.

[Violation de l'article 6 § 1](#)

[Violation de l'article 1 du Protocole n^o 1 \(protection de la propriété\)](#)

Varela Geis c. Espagne

(n^o 61005/09)

05.03.2013

Un libraire qui vendait des ouvrages sur l'Holocauste se plaignait d'avoir été condamné pour « justification de génocide », ce qui n'était pas l'objet de son accusation ni de sa condamnation en première instance.

[Violation de l'article 6 §§ 1 et 3 a\) et b\) \(droits de la défense\) : le requérant aurait dû avoir connaissance de la requalification de l'accusation à son encontre pour assurer sa défense](#)

Serrano Contreras c. Espagne

(n^o 49183/08)

20.03.2012

Dans cette affaire, la Cour a conclu que l'absence d'audience publique devant le Tribunal suprême emportait [violation du](#)

[droit à un procès équitable](#) (article 6 § 1). Arrêt disponible en [espagnol](#). Voir également affaires [Iguar Coll](#), [Garcia Hernandez](#) et [Almenaro Alvarez](#).

[Vaquero Hernandez et autres c. Espagne](#)

(n°s 1883/03, 2723/03 et 4058/03)

02.11.2010

Des membres de la Garde civile et un Gouverneur civil accusés de l'assassinat de deux membres présumés de l'ETA se plaignaient que leur procès avait été inéquitable.

[Non-violation de l'article 6 §§ 1, 2 et 3](#)

[Castillo Algar c. Espagne](#)
(n° 28194/95)

28.10.1998

Question de l'impartialité dans le procès d'un lieutenant-colonel d'infanterie attaché à la légion espagnole, accusé d'avoir créé un fonds privé non réglementé.

[Violation de l'article 6 § 1](#)

Droit à un procès équitable dans un délai raisonnable

[García Mateos c. Espagne](#)
(n° 38285/09)

19.02.2013

L'affaire concernait la salariée d'un supermarché qui demandait une réduction de sa journée de travail car elle avait la garde légale de son fils de moins de six ans.

[Violation de l'article 6 § 1 combiné avec l'article 14 \(interdiction de la discrimination\)](#)

Présomption d'innocence

[Lizaso Azconobieta c. Espagne](#)
(n° 28834/08)

28.09.2011

Le requérant fut arrêté dans le cadre d'une opération policière contre l'organisation terroriste E.T.A.. Au cours d'une conférence de presse organisée trois jours après son arrestation, le gouverneur civil de Guipúzcoa le présenta comme un membre d'un commando de l'E.T.A. responsable de trois attentats. Le surlendemain, sa remise en liberté fut ordonnée par un juge. Il ne fut accusé par la suite d'aucun crime ou délit.

[Violation de l'article 6 § 2](#)

Arrêt disponible en [espagnol](#).

[Tendam c. Espagne](#) (n° 25720/05)

28.06.2011 (arrêt au principal)¹

Refus des autorités espagnoles d'octroyer à M. Tendam une indemnisation pour sa détention provisoire qui lui fut imposée au cours de la procédure pour vol, ainsi que de l'indemnisation réclamée par ce dernier au titre de la disparition et de l'endommagement des biens saisis dans le cadre de la procédure pénale pour recel.

[Violation de l'article 6 § 2](#)

[Violation de l'article 1 du Protocole n° 1 \(protection de la propriété\)](#)

[Vera Fernández-Huidobro c. Espagne](#)
(n° 74181/01)

06.01.2010

Allégations d'absence d'impartialité pour raison politique, dans le procès du Secrétaire d'État pour la Sécurité auprès du ministère de l'Intérieur, condamné pour délits de malversation de fonds publics et séquestration.

[Non-violation de l'article 6 §§ 1 \(droit à un procès équitable\) et 2](#)

Décision d'irrecevabilité

[Larrañaga Arando et autres c. Espagne](#)
(n°s 73911/16, 233/17, 3086/17 et 5155/17) et [Martínez Agirre et autres c. Espagne](#) (n°s 75529/16 et 79503/16)

18.07.2019

Les deux affaires portaient sur les griefs des requérants, fondés sur l'article 6 § 2 (présomption d'innocence), selon lesquels ils s'étaient vu refuser une indemnité de l'État pour le meurtre de leurs proches par des groupes terroristes.

[Requêtes déclarées irrecevables pour incompatibilité avec les dispositions de la Convention.](#)

Droit d'accès à un tribunal

[Arribas Anton c. Espagne](#)
(n° 16563/11)

20.01.2015

L'affaire concernait principalement le droit d'accès à un tribunal (recours d'*amparo*).

[Non-violation de l'article 6 § 1](#)

¹ Voir aussi, s'agissant de la même affaire, l'arrêt de la Chambre du 28 juin 2011 sur la question de la satisfaction équitable. Dans cet arrêt, la Cour alloue à M. Tendam 200 000 EUR pour dommage matériel.

Décision d'irrecevabilité

[Fraile Iturralde c. Espagne](#) (n° 66498/17)

28.05.2019

Dans cette affaire, le requérant, un détenu condamné pour complicité d'acte de terrorisme, se plaignait du rejet de sa demande de transfert vers un établissement pénitentiaire plus proche de sa famille.

[Requête déclarée irrecevable pour défaut manifeste de fondement.](#)

Communiqué de presse en [espagnol](#)

Affaires portant sur l'article 7 (pas de peine sans loi)

[Gurguchiani c. Espagne](#) (n° 16012/06)

15.12.2009

Application rétroactive d'une peine plus lourde, en l'espèce l'expulsion, à un étranger en situation irrégulière.

[Violation de l'article 7](#)

Décision d'irrecevabilité

[Aguirre Lete c. Espagne et quatre autres requêtes](#) (nos 29068/17, 35242/17, 30460/17, 43543/17 et 43614/17)

28.09.2019

L'affaire concernait la question du cumul de peines d'emprisonnement déjà purgées en France – cinq ressortissants espagnols condamnés en France et en Espagne pour des faits liés au terrorisme – aux fins du calcul de la durée maximale des peines en Espagne.

[Requêtes déclarées irrecevables pour défaut manifeste de fondement](#)

Droits parentaux (article 8)

[G.T.B. c. Espagne](#) (n° 3041/19)

16.11.2023

L'affaire concernait les démarches accomplies en Espagne tendant à faire enregistrer la naissance de G.T.B., qui avait eu lieu au Mexique.

[Violation of Article 8](#)

[Omorefe c. Espagne](#) (n° 69339/16)

23.06.2020

L'affaire concernait le placement d'un enfant en famille d'accueil puis son

adoption, et l'impossibilité pour la mère biologique de garder des contacts avec lui.

[Violation de l'article 8](#)

Sous l'angle de l'article 46 (force obligatoire et exécution des arrêts) de la Convention, la Cour a invité les autorités internes à réexaminer, dans un bref délai, la situation de M^{me} Omorefe et de son fils mineur et d'envisager la possibilité d'établir un quelconque contact entre eux en tenant compte de la situation actuelle de l'enfant et de son intérêt supérieur.

[Haddad c. Espagne](#) (n° 16572/17)

18.06.2019

L'affaire concernait le placement en famille d'accueil de la fille cadette du requérant.

[Violation de l'article 8](#)

[R.M.S c. Espagne](#) (n° 28775/12)

18.06.2013

L'affaire concernait le placement de la fille de la requérante en famille d'accueil par les services sociaux contre la volonté de cette dernière. La requérante se plaignait d'avoir été privée de tout contact avec sa fille et observait que l'administration avait décidé de placer sa fille en accueil pré-adoptif avant même que les juridictions internes n'aient décidé sur sa situation d'abandon.

[Violation of Article 8](#)

[K.A.B. c. Espagne](#) (n° 59819/08)

10.04.2012

L'affaire concernait l'adoption d'un enfant - malgré l'opposition de son père - déclaré en situation d'abandon après l'expulsion de sa mère.

[Violation de l'article 8](#)

[Saleck Bardi c. Espagne](#) (n° 66167/09)

24.05.2011

L'affaire concernait une procédure judiciaire qui s'acheva avec l'octroi de la tutelle sur une enfant provenant des camps de réfugiés sahraouis de Tindouf à une famille d'accueil espagnole, au terme d'une longue incertitude et malgré la demande de restitution de sa mère biologique. Le manque de diligence des autorités pour restituer une enfant à sa mère biologique a violé le droit à la vie familiale

[Violation de l'article 8](#)

[P.V. c. Espagne](#) (n° 35159/09)

30.11.2010

Restriction du droit de visite d'une transsexuelle à son fils de six ans.

[Non-violation de l'article 8 combiné avec l'article 14 \(interdiction de la discrimination\)](#) : c'était l'intérêt supérieur de l'enfant et non la transsexualité de la requérante qui avait primé dans cette décision, en vue de permettre au mineur de s'habituer progressivement au changement de sexe de son géniteur.

Autres affaires portant sur la vie privée et familiale (article 8)

[C.P. c. Espagne](#) (n° 50181/22)

11.06.2026

L'affaire concernait l'hospitalisation d'office, par une décision de justice, d'une femme en vue d'un accouchement, malgré son souhait d'accoucher à domicile, en raison d'un risque d'hypoxie foetale et de mort foetale intra-utérine.

[Non-violation de l'article 8](#)

[Fal c. Espagne](#) (n° 25828/23)

12.05.2026

L'affaire concernait une décision d'expulsion et d'interdiction de retour prononcée, à titre de sanction administrative, contre une personne soupçonnée d'avoir recruté des djihadistes.

[Non-violation de l'article 8](#)

[A.J. et L.E. c. Espagne](#) (nos 40312/23 et 40388/23)

23.10.2025

[Violation de l'article 3](#)

[Violation de l'article 8 \(droit au respect de la vie privée et familiale\)](#)

[Siles Cabrera c. Espagne](#) (n° 5212/23)

17.07.2025

L'affaire concerne la demande de permis de séjour que M. Siles Cabrera a déposée en 2018 en invoquant le critère d'« ancrage social » (arraigo social).

[Non-violation de l'article 8](#)

[Tena Arregui c. Espagne](#) (n° 42541/18)

11.01.2024

L'affaire concernait la collecte et la diffusion de certains des courriers électroniques de M. Tena Arregui par le parti UPyD (dont il était l'un des cadres) au cours d'une opération de contrôle visant à vérifier des soupçons selon lesquels d'autres membres du parti avaient passé des accords secrets avec le parti Ciudadanos.

[Non-violation de l'article 8](#)

[M.D. et autres c. Espagne](#) (n° 36584/17)

28.06.2022

L'affaire portait sur la constitution, par la police catalane, de fichiers concernant des juges qui avaient exprimé leurs opinions sur l'indépendance de la Catalogne par rapport à l'Espagne. Un certain nombre de documents provenant de ces fichiers, notamment des photos, avaient par la suite fait l'objet de fuites dans la presse.

[Violation de l'article 8](#)

[Reyes Jimenez c. Espagne](#) (n° 57020/18)

08.03.2022

L'affaire concernait la forte dégradation de l'état de santé physique et neurologique du requérant, mineur au moment des faits, qui se trouve dans un état de dépendance et d'incapacité totales à la suite de trois interventions chirurgicales qu'il avait subies en raison d'une tumeur cérébrale. Devant la Cour, le requérant, représenté par son père, se plaignait de manquements quant au consentement éclairé donné par écrit pour une de ces interventions.

[Violation de l'article 8](#)

[Saber et Boughassal c. Espagne](#) (n° 76550/13)

18.12.2018

L'affaire concernait l'ordre d'expulsion de deux ressortissants marocains à la suite de condamnations pénales en Espagne.

[Violation de l'article 8](#)

[Vicent Del Campo c. Espagne](#) (n° 25527/13)

06.11.2018

Décision de justice interne qui désignait nommément M. Vicent Del Campo comme le harceleur d'une collègue de travail, alors que la partie défenderesse dans ce procès était en fait son employeur, une autorité locale.

[Violation de l'article 8](#)

[Trabajo Rueda c. Espagne](#) (n° 32600/12)

30.05.2017

L'affaire concernait la saisie de l'ordinateur de M. Trabajo Rueda au motif qu'il contenait des éléments pédopornographiques.

[Violation de l'article 8](#)

Rubio Dosamantes c. Espagne
(n° 20996/10)

21.02.2017

Plainte pour atteinte à l'honneur et à la réputation de la chanteuse Paulina Rubio du fait de propos tenus sur sa vie privée dans des émissions de télévision.

[Violation de l'article 8](#)

Martinez Martinez et María Pino Manzano c. Espagne (n° 61654/08)

03.07.2012

L'affaire concernait un couple dont le domicile est établi à proximité d'une carrière de pierre. Il se plaignait de nuisances sonores et d'exposition à la poussière et réclamait à l'administration des indemnités pour le préjudice subi.

[Non-violation de l'article 8](#)

Moreno Gómez c. Espagne
(n° 61654/08)

16.11.2004

Tapage nocturne causé par des boîtes de nuit installées à proximité du domicile de la requérante.

[Violation de l'article 8](#)

Prado Bugallo c. Espagne
(n° 58496/00)

18.02.2003

Mise sur écoute téléphonique dans le cadre d'une enquête pour trafic de stupéfiants.

[Violation de l'article 8](#)

López Ostra c. Espagne (n° 16798/90)

09.12.1994

Nuisances causées par une station d'épuration à proximité du domicile de la requérante.

[Violation de l'article 8](#)

[Non-violation de l'article 3 \(interdiction des traitements inhumains ou dégradants\)](#)

Requêtes irrecevables

Mas Gavarró c. Espagne (n° 26111/15)

10.11.2022

L'affaire concernait la publication de plusieurs articles dans le quotidien El Mundo, qui auraient, selon le requérant, porté atteinte à sa réputation.

[Requête déclarée irrecevable.](#)

Freile Iturralde c. Espagne
(n° 66498/17)

28.05.2019

Dans cette affaire, le requérant, un détenu condamné pour complicité d'acte de terrorisme, se plaignait du rejet de sa demande de transfert vers un établissement pénitentiaire plus proche de sa famille.

[Requête déclarée irrecevable pour défaut manifeste de fondement.](#)

Communiqué de presse en [espagnol](#)

Affaires portant sur la liberté de pensée, de conscience et de religion (article 9)

Requêtes irrecevables

Asociación de Abogados Cristianos c. Espagne (n° 22604/18)

30.11.2023

L'affaire concernait une œuvre d'art, intitulée Amen, qui figurait parmi les œuvres présentées dans le cadre d'une exposition financée par les autorités locales de Pampelune en 2015.

[Requête déclarée irrecevable](#)

Rivadulla Duró c. Espagne
(n° 27925/21)

09.11.2023

L'affaire concernait la condamnation et la peine d'emprisonnement infligées à M. Rivadulla Duró – rappeur connu aussi sous le nom de « Pablo Hasél » – pour apologie publique du terrorisme, insulte et diffamation envers la Couronne, et insulte et diffamation envers les institutions de l'État, à raison du contenu de plusieurs messages diffusés sur les réseaux sociaux et d'une chanson sur le roi émérite Juan Carlos Ier d'Espagne.

[Requête déclarée irrecevable](#)

Affaires portant sur la liberté d'expression (article 10)

Erkizia Almandoz c. Espagne

22.06.2021

L'affaire concernait la participation du requérant, politicien basque indépendantiste, à un hommage rendu à un ancien membre de l'organisation terroriste ETA, ainsi que sa condamnation pour apologie du terrorisme à une peine d'un an de prison et sept ans de suspension du droit d'éligibilité.

Violation de l'article 10

Toranzo Gómez c. Espagne

20.11.2018

L'affaire concernait la condamnation du requérant pour diffamation parce qu'il avait accusé des policiers de torture.

[Violation de l'article 10](#)

Stern Taulats et Roura Capellera c. Espagne

13.03.2018

L'affaire concernait la condamnation pénale de deux ressortissants espagnols pour avoir mis le feu à une photographie du couple royal au cours d'un rassemblement sur la place publique à l'occasion de la visite institutionnelle du Roi à Gérone en septembre 2007.

Jiménez Losantos c. Espagne

14.06.2016

L'affaire concernait la condamnation pénale de M. Jiménez Losantos, journaliste, en raison de ses propos à l'égard du maire de Madrid de l'époque, considérés comme injurieux.

[Violation de l'article 10](#)

Rodriguez Ravelo c. Espagne

12.01.2016

L'affaire concernait des expressions employées par un avocat dans une demande écrite, portant des jugements de valeur à l'encontre d'un juge et lui imputant des conduites blâmables.

[Violation de l'article 10](#)

Otegi c. Espagne

15.03.2011

Condamnation pour injures au Roi du porte-parole de la gauche indépendantiste basque.

[Violation de l'article 10](#)

Gutiérrez Suarez c. Espagne

01.06.2010

Condamnation pour ingérence illégitime dans le droit fondamental au respect de l'honneur du roi Hassan, suite à la publication d'un article selon lequel une société familiale du roi était impliquée dans un trafic de stupéfiants.

[Violation de l'article 10](#)

Castells c. Espagne

23.04.1992

Condamnation de M. Castells, avocat et sénateur élu de la coalition basque Herri

Batasuna, à une peine d'emprisonnement en 1983 pour injures au gouvernement après avoir publié un article dans lequel il tenait ce dernier responsable de l'impunité dont bénéficiaient des groupes armés.

[Violation de l'article 10](#)

Affaires relatives à la liberté de réunion et d'association (article 11)

Central Unitaria de Traballadores/as c. Espagne

17.10.2024

L'affaire concernait le rejet par les autorités locales de Galice, à raison des restrictions liées à la Covid en vigueur à l'époque des faits, de la demande par laquelle un syndicat avait sollicité l'autorisation d'organiser un convoi à Vigo pour manifester le 1^{er} mai.

[Non-violation de l'article 11](#)

Laguna Guzman c. Espagne

06.10.2020

Dans cette affaire, la requérante soutenait que lorsqu'elles avaient dispersé par la force un rassemblement spontané qui s'était formé à l'issue d'une manifestation officielle, les forces de police lui avaient infligé des blessures qui lui avaient causé une invalidité permanente.

[Violation de l'article 11](#)

Forcadell i Lluís et autres c. Espagne

28.05.2019

L'affaire concerne la décision du Tribunal constitutionnel de suspendre la séance plénière du Parlement de la communauté autonome de Catalogne du 9 octobre 2017.

[Requête déclarée irrecevable car manifestement mal-fondée.](#)

Communiqué de presse en [espagnol](#).

Junta Rectora Del Ertzainen Nazional Elkartasuna (ER.N.E.) c. Espagne

21.04.2015

L'affaire concernait l'impossibilité pour les membres d'un syndicat de fonctionnaires de la police d'exercer le droit de grève.

[Non-violation de l'article 11, pris isolément ou combiné avec l'article 14 \(interdiction de la discrimination\)](#)

**Affaires concernant l'article 13
(droit à un recours effectif)**

A.C. et autres c. Espagne (n° 6528/11)

22.04.2014

L'affaire concernait l'expulsion éventuelle de demandeurs de protection internationale depuis l'Espagne vers le Maroc, où ils prétendaient risquer de subir des traitements inhumains et dégradants.

[Violation de l'article 13 combiné avec les articles 2 \(droit à la vie\) et 3 \(interdiction des traitements inhumains ou dégradants\)](#)

**Affaires concernant la discrimination
(article 14)**

**Ortega Ortega c. Espagne
(n° 36325/22)**

04.12.2025

L'affaire concernait le licenciement de la requérante après qu'elle avait porté plainte pour discrimination fondée sur le sexe.

[Violation de l'article 14 combiné avec l'article 8 \(droit au respect de la vie privée\)](#)

Aldeguer Tomás c. Espagne

14.06.2016

L'affaire concernait le grief de discrimination fondée sur l'orientation sexuelle que le requérant a tiré du refus d'une pension de réversion qui lui avait été opposé à la suite du décès de son partenaire, avec lequel il avait vécu dans une relation conjugale de fait. La législation qui était en vigueur du vivant de celui-ci n'avait pas permis au requérant, M. Aldeguer Tomás, de l'épouser. Trois ans après le décès de son partenaire, la loi légalisant le mariage entre personnes de même sexe était entrée en vigueur en Espagne.

[Non-violation de l'article 14 combiné avec l'article 8 \(droit au respect de la vie privée et familiale\) et avec l'article 1 du Protocole n° 1 \(protection de la propriété\)](#)

Manzanas Martin c. Espagne

03.04.2012

Dans cette affaire, la Cour a conclu que des différences de pensions de retraite entre prêtres catholiques et pasteurs évangéliques constituaient une discrimination.

[Violation de l'article 14 combiné avec l'article 1 du Protocole n° 1 \(protection de la propriété\)](#)

Arrêt disponible en [espagnol](#)

Muñoz Díaz c. Espagne

08.12.2009

Refus d'octroi d'une pension de réversion à une citoyenne rom espagnole mariée par les rites propres à sa communauté sans effets civils en droit espagnol.

[Violation de l'article 14 combiné avec l'article 1 du Protocole n° 1 \(protection de la propriété\)](#)

**Affaires concernant l'article 18
(limitation de l'usage des restrictions
aux droits)**

**Sanchez i Picanyol et autres c. Espagne
(n°s 25608/20, 27250/20 et
46481/20)**

06.11.2025

L'affaire concernait le placement en détention provisoire des requérants et les limitations alléguées à l'exercice de leurs droits politiques garantis par la Convention. Les détentions provisoires des intéressés avaient été ordonnées par les juridictions espagnoles à la suite des manifestations organisées à Barcelone les 20 et 21 septembre 2017 et du référendum inconstitutionnel du 1^{er} octobre 2017.

[Non-violation de l'article 3 du Protocole n° 1 en ce qui concernait tous les requérants.](#)

[Non-violation de l'article 18 \(limitation de l'usage des restrictions aux droits\), combiné avec les articles 5 et/ou 3 du Protocole n° 1 en ce qui concernait tous les requérants.](#)

[Non-violation de l'article 5 §§ 1 et 4 \(droit à la liberté et à la sûreté\) en ce qui concernait le deuxième requérant.](#)

**Affaires portant sur la protection de la
propriété
(article 1 du Protocole n° 1)**

Ruspoli Morenes c. Espagne

28.06.2011

Les conditions de l'achat du tableau *La Condesa de Chinchón* de F. de Goya par l'État espagnol jugées conformes à la Convention. L'État avait fait valoir son droit d'acquisition préférentielle d'un bien d'intérêt culturel. Il expose désormais ce tableau au Musée du Prado à Madrid.

[Non-violation de l'article 1 du Protocole no. 1](#)

Requête irrecevable

Energyworks Cartagena S.L. c. Espagne

18.04.2024

L'affaire concernait des modifications apportées à la réglementation relative au secteur de l'électricité, en particulier au régime des subventions à l'investissement, qui ont eu un effet sur la société requérante, productrice d'énergie.

[Requête déclarée irrecevable](#)

Affaires concernant l'article 1 du Protocole n° 12 (interdiction générale de la discrimination)

Ferrero Quintana c. Espagne

26.11.2024

L'affaire concernait l'imposition d'une limite d'âge de 35 ans dans le cadre d'un concours public visant à pourvoir des postes d'agents de police de la communauté autonome du Pays basque (Ertzaintza).

Le requérant qui fut autorisé, à titre provisoire, à passer les différentes épreuves du concours – où il fut classé 49ème sur 60 – ne fut finalement pas recruté au motif qu'il dépassait la limite d'âge.

[Non-violation de l'article 1 du Protocole n° 12](#)

Affaires relatives à la dissolution de partis politiques

Herri Batasuna et Batasuna c. Espagne, Etxeberria et autres c. Espagne et Herriarren Zerrenda c. Espagne Herri Batasuna et Batasuna c. Espagne

30.06.2009

Suspension des activités des partis en question, déclarés illégaux et dissous en application de la loi 6/2002.

Etxeberria et autres c. Espagne: annulation des candidatures aux élections – municipales, régionales et autonomes – de groupements électoraux ayant exercé des activités au sein de partis politiques déclarés illégaux et dissous.

Herriarren Zerrenda c. Espagne: annulation de la candidature de Herriarren Zerrenda pour les élections au Parlement européen de juin 2004, au motif que ce dernier avait pour but de poursuivre les activités des trois partis déclarés illégaux et dissous.

[Non-violations des articles 10, 11 \(liberté de réunion et d'association\), 3 du Protocole n° 1 \(droit à des élections libres\) et 13 \(droit à un recours effectif\)](#)

Eusko Abertzale Ekintza – Acción Nacionalista Vasca (EAE-ANV) c. Espagne

07.12.2010

Après qu'en 2003, Batasuna et Herri Batasuna (entre autres) eurent été déclarés illégaux, certaines candidatures aux élections municipales et aux conseils généraux au Pays Basque et au Parlement de Navarre furent annulées.

[\(Les deux requêtes\) Non-violation de l'article 3 du Protocole n° 1 \(droit à des élections libres\)](#)

[\(2ème requête\) Non-violation des articles 10 et 11 \(liberté de réunion et d'association\)](#)

[\(Les deux requêtes\) Non-violation de l'article 13 \(droit à un recours effectif\)](#)

Affaires concernant l'article 3 du Protocole n° 1 (droit à des élections libres)

Caamaño Valle c. Espagne

11.05.2021

L'affaire concernait la privation du droit de vote imposée à la fille de la requérante, M., qui était handicapée mentale.

[Non-violation de l'article 3 du Protocole n° 1](#)
[Non-violation de l'article 14 \(interdiction de la discrimination\) combiné avec l'article 3 du Protocole n° 1 et de l'article 1^{er} du Protocole n° 12 \(interdiction générale de discrimination\)](#)

Affaires marquantes, décisions rendues

Barik Edidi c. Espagne

19.05.2016

L'affaire concernait une avocate portant le hijab dans un tribunal à qui le président du tribunal demanda de regagner la partie réservée au public au motif que les avocats comparissant à la barre ne pouvaient se couvrir la tête autrement que par la toque (*birette*) officielle.

[Requête déclarée irrecevable :](#)

[Grief concernant l'article 6 § 1 rejeté car manifestement mal-fondé](#)

Griefs concernant les article 8 (droit au respect de la vie privée et familiale), 9 (droit à la liberté de pensée, de conscience et de religion) et 1 du Protocole n° 12 (interdiction générale de la discrimination) rejetés pour non-épuisement des voies de recours internes

Dorado Baúlde c. Espagne

24.09.2015

L'affaire concernait le pourvoi en cassation devant le Tribunal suprême dans le cadre du système judiciaire espagnol.

Requête déclarée irrecevable comme manifestement mal fondée.

A.M.B. et autres c. Espagne (n° 77842/12)

20.02.2014

L'affaire concernait l'occupation illégale d'un logement appartenant à l'institut du logement de Madrid. Une mesure provisoire (article 39 du règlement de la Cour) avait été décidée par la Cour le 12 décembre 2012, pour suspendre la mesure d'expulsion prononcée à l'encontre de la requérante qui occupait les lieux avec ses deux enfants.

Au vu des observations soumises par le Gouvernement, la Cour a estimé que le maintien de la mesure provisoire, n'était plus justifié et leva en conséquence la mesure.

Constatant que la procédure de recours devant le Tribunal constitutionnel était toujours pendante, la Cour estima que la requête était prématurée et décida de la rejeter.

Affaires marquantes pendantes

Grande Chambre

S.O. c. Espagne (n° 5742/22)

L'affaire concernait l'ablation du mamelon et de l'aréole de Mme S.O., qui aurait été pratiquée sans son consentement lors d'une opération visant à sauver ses seins d'un cancer, ainsi que la procédure judiciaire qui avait été consécutivement conduite à ce sujet.

Affaire [renvoyée](#) devant la Grande Chambre le 3 novembre 2025

[Audience](#) de Grande Chambre le 1^{er} avril 2026

Chambre

Turull i Negre c. Espagne et 8 autres requêtes

(n°s 30096/21, 30315/21, 31657/21, 46943/21, 18243/22, 35545/22, 35870/22, 35884/22, 35925/22)

Communiquée au gouvernement le 19 septembre 2023

Ces neuf requêtes concernent le « processus d'indépendance » de la Catalogne ; elles sont relatives à la condamnation pénale des requérants pour le délit de sédition et, pour certains d'entre eux, pour le délit de détournement de fonds.

Les requérants invoquent principalement l'article 7 (pas de peine sans loi), la liberté d'expression et de réunion sous l'angle des articles 10 et 11 de la Convention, l'article 3 du Protocole n° 1 (droit à des élections libres), et certains d'entre eux invoquent également la violation de l'article 5 (droit à la liberté et à la sûreté). Tous invoquent la violation de l'article 18 (limitation de l'usage des restrictions aux droits) de la Convention.

Molina Marin et autres c. Espagne (n° 61435/21)

Communiquée au gouvernement le 17 décembre 2023

L'affaire concerne quatre requérants condamnés pénalement par le Tribunal Suprême (après avoir été acquittés en première instance) ; ils furent condamnés à l'issue d'une manifestation autour du Parlement de la Catalogne afin d'empêcher l'adoption d'une loi prévoyant des coupes budgétaires. Ils invoquent leur droit à la liberté de manifestation.

C.P. c. Espagne (n° 50181/22)

Communiquée au gouvernement le 18 mars 2024

L'affaire concerne les griefs de la requérante qui a été judiciairement contrainte de se rendre à l'hôpital pour accoucher à 42 semaines de gestation contre sa volonté.

Torra Pla c. Espagne (n°33830/22)

Communiquée au gouvernement le 30 janvier 2025

L'affaire est relative à la condamnation du requérant, président du gouvernement autonome de la Catalogne (*Generalitat*) à l'époque des faits, pour un délit de désobéissance et à l'inéligibilité pour

l'exercice de fonctions publiques qui s'en est suivi. Sont en cause les articles 6, 7, 10, 14 et 18 de la Convention et les articles 3 du Protocole n° 1, 4 du Protocole n° 7 et 1 du Protocole n° 12 de la Convention.

**Atresmedia Corporación de Medios de Comunicación, S.A. c. Espagne
(n° 29807/23)**

Communiquée au gouvernement le
11 mars 2025

L'affaire concerne la décision de l'organe électoral central (*Junta Electoral Central*) de

ne pas accepter les conditions d'un débat politique diffusé par une chaîne de télévision privée pendant la campagne électorale pour les élections législatives nationales de 2019. Le requérant, une société privée de diffusion médiatique, invoque l'article 10 de la Convention.

**Contact à l'Unité presse de la CEDH :
+33 (0) 3 90 21 42 08**